



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



.....

Mon Bilan Prévention

Dossier de presse - 09 septembre 2024

Sommaire

Introduction

3

1. Les objectifs de « Mon Bilan Prévention »

4

2. Le dispositif de « Mon Bilan Prévention »

8

3. Les professionnels de santé au cœur du dispositif

14

4. Annexes

19

Introduction

La prévention, un axe essentiel d'amélioration de la santé des Français.

Face aux poids grandissant des maladies chroniques et à la recrudescence des inégalités sociales de santé, le Gouvernement a inscrit la prévention en santé comme une priorité majeure.

Des politiques de prévention ciblées existent depuis plusieurs décennies. Vaccinations, dépistages des cancers et lutte contre le tabac ont permis d'améliorer la santé des Françaises et des Français et d'augmenter leur espérance de vie.

Aujourd'hui, il s'agit de franchir une nouvelle étape essentielle dans la mise en œuvre d'une politique publique globale de prévention pour continuer d'améliorer la santé des Français et leur espérance de vie sans incapacité : le tout, en allégeant la pression sur le système de santé, dans un contexte de vieillissement de la population.

Cette politique publique globale s'attache à prendre en compte, pour toute la population, et tout au long de la vie, un maximum de déterminants de la santé : des facteurs personnels, familiaux, sociaux, économiques et environnementaux qui conditionnent l'état de santé des individus ou des populations.

Le dispositif « Mon Bilan Prévention » constitue un pilier de cette stratégie globale.

Annoncé par le Président de la République en 2022, « Mon Bilan Prévention » est un outil innovant de prévention. Il permet à chaque Français d'accéder simplement à une nouvelle offre personnalisée pour prendre le temps, lors d'un échange avec un professionnel de santé (médecin, infirmier, pharmacien ou sage-femme), de faire le point sur sa santé, ses habitudes de vie, ses priorités de santé. Chacun peut ainsi bénéficier de conseils adaptés à sa situation, à son âge et surtout être orienté et soutenu pour les mettre en œuvre facilement dans sa vie quotidienne.

Ce dispositif a vocation à s'inscrire dans la durée pour chaque individu qui, tout au long de sa vie, bénéficiera de plusieurs rendez-vous prévention aux quatre âges clés (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans) dans le cadre d'une action publique de long terme.

Il s'inscrit dans une acception large de la prévention, dépassant la seule maladie, et dans une approche globale de la santé tant physique que mentale.

Les professionnels de santé, médecins, infirmiers, pharmaciens, et sages-femmes sont un maillon essentiel de ce dispositif : formés en prévention, ils agissent au plus près des territoires et des besoins en santé des populations.



1. Les objectifs de « Mon Bilan Prévention »

Un levier pour ancrer la prévention dans la vie quotidienne de toutes et tous

L'ambition de ce dispositif innovant est de donner à chacune et chacun la possibilité de **devenir acteur de sa propre santé**, et d'être **sensibilisé tout au long de sa vie sur les comportements favorables à la santé**.

Concrètement, au cours du rendez-vous de 30 à 45 minutes, le professionnel de santé procède à une hiérarchisation des risques individuels de santé. Puis il propose d'intégrer des changements appropriés dans les habitudes quotidiennes de la personne. Il peut également, en cas de besoin, l'orienter vers une prise en charge adaptée. En lien avec le Haut Conseil de la Santé Publique, des thématiques de prévention prioritaires ont

été définies et seront abordées lors des bilans de prévention : activité physique, sédentarité, sommeil, habitudes alimentaires, addictions (tabac, alcool, cannabis, autres drogues, jeux, écrans...) mais aussi bien-être mental et social et santé sexuelle. Les sujets de la santé environnementale en lien avec le contexte local (par exemple la chlordécone aux Antilles) pourront également être évoqués. Il est possible d'évoquer tous les types de violences, les violences scolaires par exemple, la violence au travail...

Les bilans de prévention concilient ainsi les différentes dimensions de la prévention en incitant à adopter des comportements

favorables à la santé (prévention primaire), en favorisant le recours au dépistage de certaines maladies chroniques telles que les cancers (prévention secondaire) et en réorientant la personne dans un parcours de soins adapté à ses propres besoins de santé (prévention tertiaire).

Le renforcement de la prévention permet de réduire les maladies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires, cancers), de favoriser la promotion de la santé et de mettre en avant les enjeux de santé mentale ; en lien avec les parcours de prise en

charge.

Les bilans de prévention permettront également de **lutter contre les inégalités sociales de santé en favorisant la prévention et la promotion de la santé notamment chez les publics vulnérables et/ou éloignés du système de santé** grâce à des approches «d'aller-vers» pour aller au plus près des populations et les «ramener vers» les professionnels et l'offre de prévention.

Un bilan de prévention individuel à chaque âge clé de la vie

Parce que la prévention en santé est essentielle tout au long de la vie, Mon Bilan Prévention est proposé à tous les assurés sociaux à quatre âges clés :

de 18 à 25 ans

de 45 à 50 ans

de 60 à 65 ans

de 70 à 75 ans

Selon les recommandations du Haut conseil de la santé publique, **18 ans** est un âge-clé correspondant souvent à la fin de la scolarité et à l'entrée dans la vie active ou les études supérieures. C'est un âge où il est important de prévenir et repérer la prévention des addictions et la détection des problématiques de santé mentale.

La tranche d'âge **45-50 ans** est une tranche d'âge clé qui correspond au démarrage des dépistages organisés des cancers (cancer colorectal et cancer du sein).

La tranche d'âge **60-65 ans** permet de cibler les maladies chroniques, d'améliorer leur prise en charge et de prévenir les éventuelles pertes d'autonomie future.

Enfin, la tranche d'âge **70-75 ans**, outre les maladies chroniques, cible les facteurs de risque d'isolement, de dépendance et de perte d'autonomie.

Au global, ce sont ainsi près de 21 millions de personnes qui sont concernées par le dispositif.

Mon Bilan Prévention est entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie pour tous les assurés sociaux concernés.

S'adresser également aux personnes éloignées du système de santé

Certaines personnes en situation de vulnérabilité sont plus éloignées du système de santé. Ces vulnérabilités sont aussi sources de difficultés dans le parcours de prévention et de soins. Les principaux facteurs identifiés par la recherche et les observations des acteurs de terrain sont les suivants : âge, précarité sociale et économique, niveau d'éducation, fracture numérique, barrière de la langue, représentations culturelles de la santé, isolement géographique, handicaps moteurs ou psychiques, perte d'autonomie, problèmes de santé mentale, violences subies ...

Pour sensibiliser et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité, dans les services et différents lieux qu'elles fréquentent dans leur vie quotidienne, une stratégie « d'aller-vers » sera mise en œuvre par les acteurs et professionnels en lien avec les Agences régionales de santé.

Dans cette perspective, Santé publique France co-construit avec plus d'une dizaine d'associations des supports d'information (flyer et vidéo) adaptés aux populations vulnérables, pour rendre les informations accessibles à tous. Un outil destiné aux professionnels du secteur social et médico-social qui interviennent auprès de ces publics est également prévu. Il leur donnera des repères pour mieux connaître ce dispositif, savoir comment en parler et le proposer aux publics qu'ils rencontrent et accompagnent. Leur rôle est essentiel pour expliquer les enjeux de la prévention, aider à la décision de faire son bilan, faciliter le remplissage de l'auto-questionnaire, orienter vers un professionnel de santé...

À compter du second semestre 2024, ces outils

seront diffusés par Santé publique France aux acteurs de « l'aller-vers », professionnels et bénévoles des associations ainsi qu'à différents services et collectivités territoriales.

À partir du second semestre 2024, la Mutualité sociale agricole (MSA) proposera un dispositif de relance « d'aller-vers » à destination de ses assurés les plus fragiles (absence de complémentaire santé, absence de médecin traitant, absence de consultation de médecine générale dans les 12 derniers mois, bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire). Ils seront accompagnés pour participer au dispositif « Instants santé MSA » (réalisé par un Infirmier Diplômé D'Etat) près de leur domicile. Environ 360 000 personnes seront concernées par cette approche attentionnée.

1

**million d'assurés
de la MSA**
(Mutualité sociale
agricole) seront
invités

12,7

millions de Français
seront invités par
mail par l'Assurance
Maladie.

1 Français sur 4

souffre d'une maladie chronique et 3 sur 4 après 65 ans.

Selon l'OMS, un large pourcentage des maladies chroniques est accessible à la prévention par des actions sur quatre principaux facteurs de risque que ciblent les bilans de prévention : l'inactivité physique, l'alimentation, la consommation d'alcool et de tabac¹. En France, ces comportements de santé et leur évolution sont mesurés régulièrement, notamment par le Baromètre de Santé publique France

**[https://www.santepubliquefrance.fr/
etudes-et-enquetes/barometres-de-sante-
publique-france#block-65430](https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/barometres-de-sante-publique-france#block-65430)**

1 Activité physique – Prévention et traitement des maladies chroniques –
Synthèse et recommandations - Editions EDP 2019 INSERM

2. Le dispositif « Mon Bilan Prévention »



Quand ?

Pour toutes les tranches d'âges concernées, les bilans prévention sont accessibles **depuis juin 2024 auprès des médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens qui souhaitent les réaliser.**

Il n'est pas nécessaire d'avoir reçu l'invitation par l'assurance maladie pour prendre rendez-vous pour un bilan prévention.

Pourquoi prendre rendez-vous pour un bilan prévention ?

Pour bénéficier d'actions destinées à prévenir le risque de développer des maladies chroniques (diabète, hypertension, cancers...).
Pour faire le point sur son alimentation, son sommeil, son activité physique, son bien être mental, sa consommation de tabac ou d'alcool,

sa santé sexuelle, la ménopause ou encore la prévention de la perte d'autonomie...
Quelles que soient les questions, les bilans prévention permettent, grâce aux conseils d'un professionnel de santé, d'établir ses priorités en santé et d'agir pour l'améliorer.

Quels professionnels de santé réalisent le bilan ?

Les bilans de prévention peuvent être réalisés par différents professionnels de santé :

Des médecins

Des infirmiers

Des pharmaciens

Des sages-femmes (pour les femmes)

Comment ça marche ?

1. Le rendez-vous « Mon Bilan Prévention » se prépare en amont à l'aide d'un auto-questionnaire adapté en fonction de la tranche d'âge.

Rapide et facile à remplir, l'auto-questionnaire permettra de mettre en avant ses habitudes de vie et ses priorités en santé. Pour les Françaises et les Français dans les 4 tranches d'âge concernées, il est possible de remplir cet auto-questionnaire sur [Mon Espace Santé](#), il est aussi téléchargeable sur le site du ministère ainsi que sur Ameli.fr

À noter : en cas de difficultés, l'auto-questionnaire, pourra être rempli pendant le rendez-vous avec

l'aide du professionnel de santé.

2. Le rendez-vous « Mon Bilan Prévention » peut être pris avec le professionnel de santé de son choix.

Les bilans prévention peuvent être réalisés par des médecins (et notamment le médecin traitant), des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes.

À noter : il est possible de faire un bilan prévention avec un professionnel de santé déjà rencontré. Il faut alors prendre rendez-vous

selon les modalités habituelles en précisant qu'il s'agit d'un bilan prévention, car la durée du bilan est plus longue qu'une consultation classique.

3. Bénéficiaire de conseils personnalisés pour adopter, à son rythme, des habitudes de vie plus favorables à sa santé.

Pendant 30 à 45 minutes, la personne échange avec le professionnel de santé sur ses habitudes de vie afin de déterminer ensemble ses priorités en matière de prévention en santé. « Mon Bilan Prévention » permet, grâce aux conseils d'un professionnel de santé, d'avoir les clés pour identifier et modifier ses comportements, afin qu'ils soient plus favorables à sa santé. Lors de cet entretien, la personne et le professionnel définissent ensemble une ou deux priorités en santé sur lesquelles l'assuré social souhaite agir.

4. La personne remplit avec le professionnel de santé un « Plan Personnalisé de Prévention » et, en cas de besoin de suivi, elle est orientée vers d'autres professionnels ou structures adaptés.

À la fin du bilan, la personne rédige, avec le professionnel de santé, un Plan Personnalisé de Prévention en y indiquant un ou deux objectifs prioritaires en santé. Il s'agit, à son rythme, de mettre en place des actions concrètes, et adaptées à son quotidien. Ce Plan Personnalisé de Prévention sera ensuite transmis au médecin traitant (s'il n'est pas le professionnel de santé réalisant le bilan).

En cas de maladie non suivie ou non connue, la personne est orientée directement vers un médecin (le médecin traitant de préférence).

Quelle prise en charge ?

Les bilans prévention aux âges clés de la vie sont **pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie** et la MSA pour tous les assurés sociaux, sans avance de frais.

À noter : un seul bilan de prévention par tranche d'âge pourra être réalisé.

Comment sont informés les assurés sociaux de ce nouveau dispositif ?

À partir du second semestre 2024 et dans les mois suivants, les personnes dans les tranches d'âges concernées recevront une invitation par mail de la part de l'Assurance Maladie ou un courrier postal de la Mutualité sociale agricole (MSA). Une importante campagne de communication est déployée par le ministère du Travail, de la Santé et des

Solidarités au début de l'année 2024 et au second semestre, avec en particulier plusieurs spots pour la télévision et la radio. Un kit de communication est mis à disposition *via* les ARS et le site du ministère pour les professionnels de santé souhaitant informer leur patientèle qu'ils réalisent des bilans de prévention.

Ancrer le réflexe de rendez-vous prévention auprès des Français

Cette campagne de communication a pour vocation d'installer dans le parcours de vie des Français ces rendez-vous santé afin de développer les bons comportements en matière de prévention en santé. Elle cible les Français à certains âges clés de la vie pour les inciter à réaliser leur bilan et faire le point sur leurs habitudes de vie avec un professionnel de santé.

L'ambition de cette campagne est d'une part de faire connaître « Mon Bilan Prévention » aux Français et aux professionnels de santé, mais également de valoriser l'intérêt pour chacun de prendre soin de sa santé sans attendre d'être malade et de changer culturellement le rapport des Français à leur santé.

Symboliser ce nouveau dispositif avec une identité visuelle forte

Une identité visuelle vivante, positive, dont la ligne de points représente la ligne de vie, d'une manière actuelle et dynamique, et qui invite à faire le point sur sa santé.



Mon Bilan Prévention

L'évolution de la taille des points qui deviennent de plus en plus visibles et donc plus précis fait le parallèle avec l'importance de la santé dans la vie. L'identité visuelle illustre le fait qu'en faisant le point sur sa santé, on devient acteur de sa santé.

Elle se décline en 4 couleurs, joyeuses, pleines de vie, correspondant aux 4 tranches d'âge concernées par le dispositif (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans).



Mon Bilan Prévention

18-25 ans



Mon Bilan Prévention

45-50 ans



Mon Bilan Prévention

60-65 ans



Mon Bilan Prévention

70-75 ans

Incarner un rapport positif à la santé avec une campagne de communication innovante, accessible et pédagogique

Il s'agit de bâtir un rapport renouvelé et d'agir positivement sur sa santé. Cette campagne de communication met en scène 4 personnages dans 4 univers colorés dédiés.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

18-25 ans
45-50 ans
60-65 ans
70-75 ans

.....

Mon Bilan Prévention

Vous aussi, vous avez rendez-vous avec votre santé.

Pour faire Mon Bilan Prévention à certains âges clés de la vie, c'est simple !
Prenez rendez-vous avec un médecin, un pharmacien, une sage-femme ou une infirmière pour faire le point sur vos habitudes de vie et bénéficier de conseils personnalisés pour vivre en bonne santé plus longtemps.

Alors, n'attendez plus et poussez la porte d'un professionnel de santé !


Renseignez-vous sur
monbilanprevention.sante.gouv.fr

À destination du grand public, cette campagne sera déployée à partir du 08 septembre 2024 sur de nombreux supports.

1 film de campagne

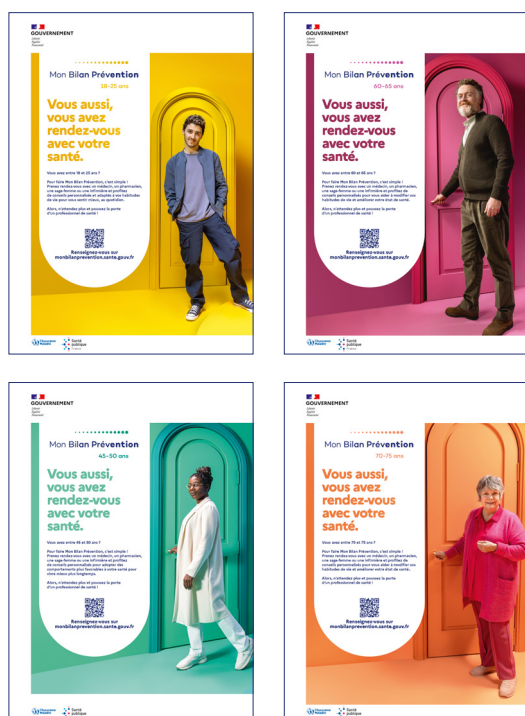
Sur une musique entraînante, on suit successivement 4 personnes qui s'adressent à la caméra expliquant l'intérêt de faire «Mon Bilan Prévention» dans un plan séquence où, tout en parlant, chacun franchit une porte et laisse la place au personnage suivant. «Mon Bilan Prévention» est ainsi présenté de façon vivante, positive, avec ces personnes qui invitent les Français à faire comme eux «à pousser la porte d'un médecin, d'un pharmacien, d'une sage-femme ou d'une infirmière» pour profiter de conseils personnalisés et vivre en bonne santé plus longtemps.

1 spot radio

Il sera diffusé en déclinaison du film pour inviter les personnes ciblées à prendre rendez-vous avec leur santé.

1 campagne d'affichage

Une campagne d'affiche print et digitale reprendra également le concept du film.



Un plan pluri média pour bien toucher les cibles

Le film sera diffusé en TV ainsi qu'en vidéo à la demande **à partir du 08 septembre 2024.**

Le spot radio sera largement diffusé (NRJ, France inter, Skyrock, RMC info, Fun Radio, RTL2, RFM, Chérie FM, RFM, Nostalgie, Les Indés).

Une campagne digitale et sociale ciblée sur les âges clés sera également déployée, ainsi qu'une campagne de référencement payant pour orienter le grand public et les professionnels de santé en recherche d'information.

En amont de cette campagne grand public, **un dispositif spécifique de sensibilisation et de pédagogie a été déployé auprès des professionnels de santé dès le 11 janvier** avec des parutions dans la presse professionnelle (Infirmière Magazine, Profession Sage-femme, Le Quotidien du Pharmacien, Le Quotidien du Médecin et Egora) et une activation digitale les informant du dispositif « Mon Bilan Prévention » et des modalités d'inscription.

Des multiples partenaires mobilisés avec un kit de communication dématérialisé réunissant l'ensemble des supports de communication pour les partenaires qui souhaitent déployer la campagne dès le lancement.

3.

Les professionnels de santé au cœur de la prévention et du dispositif

Les professionnels de santé, médecins, infirmiers, pharmaciens, et sages-femmes sont les acteurs essentiels de ce dispositif : spécialistes de la prévention, ils agissent au plus près des territoires et des besoins en santé des populations. Seuls les professionnels de santé volontaires réaliseront ces bilans de prévention.

Les bilans de prévention sont un moment privilégié permettant au professionnel de santé de mener un échange sur les priorités de santé de chaque

individu en matière de prévention. Ils seront une opportunité d'identifier les facteurs de risque, de repérer les maladies chroniques et d'évoquer dans une approche bienveillante et sans culpabilisation les questions d'alimentation, de sommeil, d'activité physique, de santé mentale, de violences, de santé sexuelle ou de vaccination.

Des outils co-construits pour accompagner les professionnels de santé

Pour accompagner les professionnels de santé et les aider à se saisir de ce nouveau dispositif, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités propose de nombreux outils destinés à faciliter la conduite de ces entretiens. Des supports thématiques co-construits avec les professionnels permettent de faire le point sur les grands thèmes de santé pouvant être abordés lors du rendez-vous en fonction des tranches d'âge.

Ces supports mettent à disposition ou explicitent certaines pratiques et recommandations pour les professionnels de santé dans la limite du champ de compétences respectif de chacun d'entre eux. Des outils de formation sont aussi proposés, notamment sous forme de webinaires et d'une plateforme de *e-learning* mis en place par l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) en lien avec Santé publique France, le Collège national des généralistes enseignants (CNGE) et le Collège Universitaire des Enseignants de Santé Publique (CUESP).

Le programme pilote dans les Hauts-de-France

En amont du lancement national du dispositif «Mon Bilan Prévention», un programme pilote a été déployé dans la région des Hauts-de-France entre octobre et décembre 2023 pour les personnes entre 45 et 50 ans. Ce programme pilote prolonge la démarche de co-construction démarrée depuis le printemps 2023 et a été une occasion unique de tester les modalités opérationnelles de mise en œuvre du projet ainsi que les outils développés à destination des professionnels de santé.

Les professionnels de santé mobilisés ont trouvé un véritable intérêt à ce temps privilégié pour parler de prévention et

aborder la santé dans sa globalité et pas seulement sous le prisme de la maladie. Les bilans permettent des échanges de qualité et favorisent une relation de confiance. Des professionnels de santé ont ainsi parfois pu découvrir des éléments nouveaux chez des patients qu'ils suivaient depuis plusieurs années.

Ce programme pilote a permis une première révision des outils opérationnels développés pour aider les professionnels de santé afin qu'ils soient plus adaptés à leurs pratiques quotidiennes. De plus, afin de répondre au besoin de formation en prévention exprimé par les professionnels, une plateforme de *e-learning* a été développée par l'EHESP, en lien avec Santé publique France, le CNGE et le CUESP. Enfin, l'impact de certains paramètres plus structurels fait l'objet de premières appréciations et de travaux de réflexion dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue du dispositif.

Quels sont les professionnels de santé qui peuvent effectuer les bilans de prévention ?

Les bilans de prévention peuvent être réalisés par différents professionnels de santé volontaires : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes.

L'ensemble des professionnels volontaires doit **disposer d'un espace de confidentialité**

(notamment s'agissant des pharmaciens) pour réaliser ces bilans. Ils doivent également s'engager, le cas échéant, à mettre à niveau leurs connaissances en matière de prévention afin d'assurer un bilan optimal pour la personne.

Une formation est-elle obligatoire pour réaliser ces bilans de prévention ?

Aucune formation complémentaire n'est obligatoire pour réaliser ces bilans en tant qu'effecteur, les professions concernées (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes) étant déjà formées à la prévention.

Pour faciliter l'appropriation de ce nouveau dispositif, différents outils sont mis à disposition des professionnels de santé :

🔗 **Un livret d'accompagnement** précisant les contenus des bilans de prévention, ainsi que des indications sur les 16 champs thématiques couverts par le bilan ;

🔗 **Des outils permettant d'assurer le déroulement du bilan** : fiche d'aide au repérage des risques, Plan Personnalisé de Prévention à compléter ;

🔗 **Un webinaire de présentation du dispositif** (diffusé le 12 octobre 2023 et disponible en ligne) ;

🔗 **Une plateforme d'e-learning** présentant différents modules de formation dans le domaine de la prévention :

<https://formation.bilan-prevention.ehesp.fr>

Santé publique France propose également différentes ressources complémentaires à retrouver sur :

www.santepubliquefrance.fr/bilans-prevention

🔗 **Des supports d'information «grand public» sur différentes thématiques** de prévention. Ils peuvent être remis aux patients par le professionnel de santé, en version numérique à télécharger ou en version papier à commander gratuitement sur le site de Santé publique France ;

➤ **Des sites d'information sur différentes thématiques** de prévention (mangerbouger.fr, vaccination-info-service.fr etc.) qui proposent des conseils et outils pratiques pour s'informer et adopter des habitudes de vie plus favorables à sa santé ;

➤ **Des services d'aide à distance en santé :** associant lignes téléphoniques et sites internet, ces dispositifs offrent au public une écoute, des conseils et un soutien personnalisés. Ils peuvent également proposer une orientation vers des structures de prise en charge pour bénéficier de modalités d'accompagnement et de soutien adaptées à leur situation.

Quelle différence avec une consultation classique ?

Ce bilan est un véritable temps d'échange dédié à la prévention pour chaque tranche d'âge. Mais en cas de besoin identifié par le professionnel de santé, une consultation médicale ou un acte de prévention pourront être réalisés.

À noter : si un besoin de soin est suspecté, le professionnel peut orienter la personne vers un médecin spécialiste.

Pourquoi et comment signaler sa participation à « Mon Bilan Prévention » ?

Signaler sa participation au dispositif, c'est permettre à chacun de savoir quels sont les professionnels de santé qui réalisent des bilans dans leurs bassins de vie. La mise à disposition de cet annuaire rendra le dispositif le plus accessible possible.

Pour signaler sa participation, le professionnel de santé peut se connecter à l'espace réservé aux professionnels de santé sur Santé.fr : <https://www.sante.fr/professionnel/connexion> muni de sa carte CPS ou e-CPS, sélectionner sur la page d'accueil « Bilan prévention » et répondre aux deux questions suivantes pour chaque lieu d'exercice :

➤ Effectuez-vous des Bilans Prévention ?

➤ Si vous utilisez une solution permettant de prendre rendez-vous en ligne, pourriez-vous indiquer le lien utilisable par le grand public ? Vérifiez les informations renseignées sur votre fiche.

Cependant, il n'est pas nécessaire de s'inscrire sur santé.fr pour qu'un professionnel de santé réalise un bilan de prévention (notamment auprès de sa patientèle).

Il est aussi possible de se rapprocher des prestataires de prise de rendez-vous en ligne pour indiquer sa participation aux bilans de

prévention et bénéficier d'un accompagnement, le cas échéant, pour intégrer les adaptations

nécessaires (intégration du motif de rendez-vous et adaptation des durées par exemple).

Comment orienter au mieux les assurés sociaux après le bilan de prévention ?

Pour réaliser un Plan Personnalisé de Prévention (PPP) adapté à la personne, un ensemble de conseils et ressources sont détaillés dans des fiches thématiques réalisées par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Par ailleurs, depuis fin novembre 2023, [un annuaire national](#) a été mis à disposition afin de présenter les ressources

disponibles près de son lieu d'exercice. Il est possible de filtrer les résultats de la recherche par âge et suivant différentes thématiques de prévention (arrêt du tabac, santé mentale, nutrition, vaccination...).

Quel est le tarif applicable pour « Mon Bilan Prévention » ?

« Mon Bilan Prévention » est rémunéré à hauteur de 30 € pour les professionnels de santé habilités à les réaliser (31,5 € dans les départements et régions d'outre-mer).

Un acte pourra être facturé en sus du bilan de prévention dans les seules situations suivantes facturables et remboursables dans les conditions de droit commun (un seul acte supplémentaire ; et uniquement lorsqu'un besoin a été identifié lors du bilan) :

➤ **Pour les médecins et les sages-femmes :** une consultation avec examen clinique et/ ou prescription d'examens complémentaires pour les médecins et les-sages-femmes (hors consultations complexes et très complexes) et électrocardiogramme pour les médecins (DEQP003) ;

➤ **Pour toutes les professions :** réalisation d'un acte de prévention dans le cadre d'un programme de santé publique : un acte de vaccination pour les sages-femmes, les pharmaciens (code RVA, VGP) ou les infirmiers, un frottis cervico-utérin dans le cadre du dépistage pour les médecins et les sages-femmes (code JKHD001) ou la remise du kit DOCCR par le pharmacien (RKD).

Aucune majoration ne peut être facturée en sus du tarif du bilan de prévention. Toutefois, dans le cas où le bilan de prévention est réalisé à domicile, les médecins, sages-femmes et infirmiers pourront facturer des frais de déplacement, dans les mêmes conditions que celles prévues par leurs conventions respectives.

4. Annexes

Ressources documentaires et liens

- Livret de présentation aux professionnels de santé
- Outils de communication
- Exemples d'auto-questionnaires en fonction de la tranche d'âge
- Avis du Haut Conseil de la santé publique

Données sur les comportements de prévention et de santé, ressources pour les patients et les professionnels sur le site de Santé publique France :

www.santepubliquefrance.fr/bilans-prevention

Définitions des concepts clés

Les actions de prévention comprennent l'ensemble des actions qui permettent soit de prévenir la survenue des problèmes de santé (prévention primaire), soit de les détecter précocement et d'éviter leur aggravation (prévention secondaire), soit encore de pallier leurs conséquences ou complications (prévention tertiaire). La prévention est dite « passive » lorsqu'elle ne nécessite pas la participation active des personnes concernées (par exemple lorsque l'on améliore l'environnement pour supprimer l'exposition à un danger).

Les actions de promotion de la santé reposent sur la concertation et la coordination de l'ensemble des politiques publiques pour favoriser à la fois le développement des compétences individuelles et la création d'environnements physiques, sociaux et économiques favorables à la santé. Des actions tendant à rendre les publics cibles acteurs de leur propre santé sont favorisées.

L'éducation pour la santé comprend l'ensemble des activités d'information et d'éducation qui aident les individus à faire des choix favorables à leur santé, à savoir comment y parvenir, agir individuellement et collectivement pour conserver ou améliorer la santé, à mieux utiliser les services de santé et à recourir à une aide en cas de besoin.

Les déterminants de santé sont les facteurs qui interagissent et influent sur l'état de santé d'une personne tout au long de la vie. Ces déterminants peuvent être individuels, environnementaux, sociaux et économiques. Au-delà des problèmes spécifiques qui touchent les populations exclues ou particulièrement vulnérables, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a montré en 2009 que l'état de santé varie selon la place de l'individu dans les structures sociales. Ces inégalités sociales de santé sont le produit des inégalités cumulées tout au long de la vie en fonction des conditions dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent. Elles dépendent également de leur niveau de littératie (de leur capacité à s'approprier pleinement les connaissances en santé), ainsi que de leur accès aux systèmes mis en place pour faire face à la maladie.

Contact presse :

Direction générale de la Santé
mail : presse-dgs@sante.gouv.fr
Tél. : 01 40 56 84 00